

N°AR_05_2026

ARRÊTÉ INTERCOMMUNAL

OBJET : Délégation de fonction et de signature au 3^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Le Président de la Communauté Brie des Rivières et Châteaux,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu la délibération n°DEL_056_2026 en date du 7 avril 2026 portant élection du président,

Vu la délibération n°DEL_058_2026 en date du 7 avril 2026 portant élection des vice-présidents,

ARRÊTE

Article 1 :

A compter du 7 avril 2026 il est donné délégation de fonction et de signature à Madame Patricia TORCOL 3^{ème} vice-présidente en charge de l'action sociale.

Article 2 :

Objectif principal : Piloter les services d'aide à domicile, de portage de repas et de l'épicerie solidaire pour garantir l'équité, la qualité et l'accès aux publics fragiles, tout en coordonnant la couverture médicale et les projets de santé sur le territoire.

A ce titre, elle assurera dans ce domaine de compétence les fonctions suivantes :

Pilotage des services d'aide à domicile

- Assurer la planification, l'organisation et le suivi du service d'aide à domicile intercommunal,
- Garantir la qualité et la continuité du service, en veillant à l'équité de couverture sur l'ensemble du territoire,
- Suivre les indicateurs de performance, de satisfaction et de sécurité des usagers,
- Proposer les évolutions et adaptations du service pour répondre aux besoins du territoire,
- Coordonner les actions avec les communes et partenaires

institutionnels.

Portage de repas

- Superviser le service de portage de repas, en lien avec le prestataire choisi,
- Veiller à la qualité, à la régularité et à la sécurité alimentaire,
- Assurer le suivi du contrat et le budget associé,
- Proposer des améliorations pour renforcer l'efficacité et l'adéquation aux besoins des usagers.
-

Gestion de l'épicerie solidaire

- Piloter l'organisation et le suivi de l'épicerie solidaire,
- Veiller à l'accès équitable aux bénéficiaires et à la coordination avec les partenaires sociaux (CCAC ...);
- Suivre les approvisionnements pour garantir la pérennité du dispositif,
- Développer des actions de prévention et d'accompagnement sociale pour les bénéficiaires.

Suivi de la couverture médicale et coordination santé

- Suivre la présence et l'implantation des professionnels de santé sur le territoire,
- Identifier les zones fragiles et anticiper les besoins futurs en matière de soins de proximité,
- Contribuer à l'élaboration et au suivi des projets visant à pallier la pénurie de médecins (maisons médicales, projets partenariaux, conventions avec l'ARS),
- Coordonner les actions avec les communes, l'ARS et les autres acteurs institutionnels,
- Suivre et promouvoir le dispositif : « Ma com com, ma santé ».

Article 3 :

Pour l'accomplissement des missions qui leur sont confiées, les Vice-Présidents travaillent en collaboration avec les services intercommunaux.

Article 4 :

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

Article 5 :

La signature du Vice-Président sera précédée de la mention " par délégation du Président ".

Article 6 :

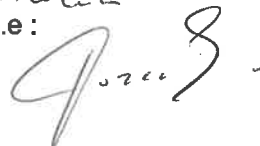
Monsieur le Président et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 :

Le présent arrêté :

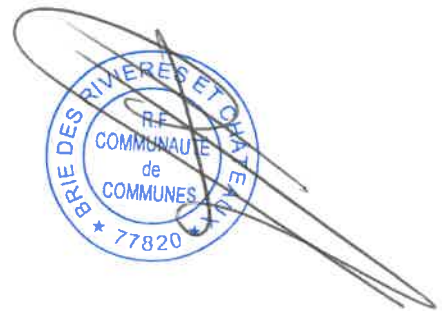
- Sera inscrit au registre des actes administratifs de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.
- Sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne au titre du contrôle de légalité.
- Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.
- Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Notifié le 10 AVRIL 2026
Nom : TORCQ
Prénom : Patricia
Signature de l'élu.e :



Fait au Châtelet-en-Brie,
Le 07.04.2026

Christian POTEAU
Président



Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22/04/2026



ID : 077-200070779-20260407-AR_05_2026-AI